

Séance ordinaire du 16 décembre 2019

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le lundi seize décembre deux mille dix-neuf à seize heures trente, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Clément Genest (partiellement) et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité, David Chabot, directeur par intérim du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, secrétaire.

CE-2019-15-07

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 16 décembre 2019.

CE-2019-15-08

Approbation du procès-verbal des séances des 9 et 10 décembre 2019

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances ordinaires du comité exécutif tenues les 9 et 10 décembre 2019, tel qu'il est modifié par le retrait de la résolution CE-2019-14-97.

Le membre du comité exécutif Clément Genest prend son siège pendant le point suivant.

CE-2019-15-09

Nomination d'un directeur des Infrastructures par intérim

[Document d'aide à la décision GCH-2019-101](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter, par intérim, monsieur Gaétan Drouin, directeur général adjoint - services de proximité, au poste de directeur des Infrastructures.

CE-2019-15-10

Renouvellement et signature de la convention collective des policières et des policiers

[Document d'aide à la décision GCH-2019-103](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renouveler la convention collective des policières et des policiers, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision GCH-2019-103, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2019-15-11

Adoption du budget pour l'exercice financier 2020

[Document d'aide à la décision DG-2019-007](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter un budget de 304 900 000 \$ pour l'exercice financier 2020, tel qu'il est détaillé en annexe à la fiche de prise de décision DG-2019-007.

CE-2019-15-12

Adoption du Règlement sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2020

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2019-019](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2020, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-TRE-2019-019. Ce

règlement a pour objet :

- d'imposer la taxe foncière générale et de fixer les taux de celle-ci en fonction des six catégories d'immeubles et d'imposer des taxes foncières spéciales pour financer les dépenses relatives à certaines dettes des ex-municipalités et les sommes que la Ville doit verser au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation relativement à une convention ou une entente conclue conformément à la *Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux*, telle qu'elle se lisait le 30 juin 2011;
- d'exiger des compensations pour certains services municipaux;
- d'exiger des compensations pour les services municipaux dont bénéficient certains immeubles exempts de taxes;
- d'officialiser le montant maximum par hectare de la valeur imposable d'un terrain utilisé comme parcours de golf d'une superficie de 20 hectares ou plus et ouvert au public et le pourcentage utilisé pour calculer ce montant;
- de prévoir les modalités de paiement des taxes et des compensations.

CE-2019-15-13

Règlement exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2020 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2019-020](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2020 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-TRE-2019-020. Ce règlement a pour objet d'exiger, pour l'exercice financier de 2020, d'une occupante ou d'un occupant d'un immeuble appartenant à la Ville situé dans le secteur Lévis, sur lequel est placée une maison mobile, une compensation mensuelle pour l'usage de cet immeuble et de prévoir les modalités de paiement de celle-ci.

CE-2019-15-14

Ratification d'un mandat à un cabinet d'avocats pour des services professionnels

[Document d'aide à la décision APP-2019-189-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de ratifier le mandat au cabinet Stephen Angers, avocat inc., dans le cadre du dossier de déontologie numéro DÉO-2013-07.

CE-2019-15-15

Levée de la séance

La séance est levée à 16 h 45.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
